

# Élections professionnelles 2022

## Vote local

DU 1<sup>ER</sup> AU 8 DÉCEMBRE 2022

Commission consultative mixte académique (CCMA)

Académie de Grenoble

Dom-Tom

1 Nathalie Bourgeat  
38 - Grenoble

2 Brigitte Bossan  
26 - Romans

3 Thierry Lemonnier  
73 - Chambéry

4 Béatrice Ducrot  
74 - Thonon-les-Bains

5 Christophe Peyrache  
07 - Lamastre

6 Magali Lain  
26 - Montélimar

7 Nunzia Poulet-Gregorio  
38 - Grenoble

8 Alexandre Command  
74 - Thonon-les-Bains

9 Carine de La Fayolle  
38 - La Côte-Saint-André

10 Marie-Christine Pernoud  
73 - Albertville

11 Sébastien Chalaye  
07 - Annonay

12 Anne Peyronnet  
26 - Valence

Votre carrière mérite des experts

# VOTEZ Spelc

EXCLUSIVEMENT PAR INTERNET

[www.spelc.fr/elections2022](http://www.spelc.fr/elections2022)

→ VOUS ÉPAULER → VOUS REPRÉSENTER → VOUS DÉFENDRE

**Spelc**  
au cœur  
de l'action

## Un expert de vos droits pour vous épauler

**Chère Collègue,  
Cher Collègue,**

Dans votre académie, vos représentants Spelc sont  
souvent les premiers à vous épauler.

Vous souhaitez vous faire expliquer un droit ?

Vous voulez être certain que votre demande sera  
bien prise en compte par l'administration ?

Vous avez besoin d'aide pour rédiger une réclamation ?

Vous avez raison d'exiger respect et considération  
dans votre exercice professionnel.

Le Spelc est votre meilleur partenaire.

Vos représentants ont l'esprit de service  
et des compétences acquises par l'expérience  
et la formation syndicale.

Pour qu'ils soient à vos côtés à toutes les étapes de votre  
carrière, donnez-leur les moyens d'agir, par un simple  
vote par Internet lors des élections professionnelles.

Si le Spelc est le premier syndicat en nombre  
de sièges dans les CCM, c'est grâce à son action  
reconnue auprès des enseignants, partout en France.  
Cette représentativité syndicale est un levier essentiel  
de notre action. Elle renforce nos moyens d'agir  
et d'être entendus de l'administration  
quand vous en avez besoin.

**Les candidates et candidats Spelc  
dans votre académie**



**Le Spelc compte sur vous,  
vous pouvez compter sur le Spelc  
pour **vous** épauler, **vous** représenter, **vous** défendre.**

### Les CCM

**CCMD et CCMI :**  
commissions consultatives  
mixtes départementales  
ou interdépartementales,  
pour les maîtres  
du premier degré.



**CCMA :**  
commissions  
consultatives mixtes  
académiques,  
pour les maîtres  
du second degré.



**Leur rôle :**  
chaque CCM réunit  
les représentants des  
enseignants élus pour 4 ans,  
des représentants  
de l'administration  
et des chefs d'établissement.  
Les CCM traitent  
actuellement les questions  
individuelles (affectation,  
mouvement, promotion,  
sanction...)

